

Nous apprenons par le site www.agefi.fr que

Equistone abandonne le contrôle de Parkeon au mezzaneur ICG.

Voilà donc un peu plus d'information sur la restructuration de la dette LBO de Parkeon: Equistone (ex Barclays PE) se retire.

Texte complet de l'article:

Parkeon vient de boucler sa deuxième restructuration de dette depuis 2007 et sa prise de contrôle par Equistone Capital Partners (ex-Barclays Private Equity). Au terme de cette opération, Equistone cède l'intégralité de sa participation (60% environ) à Intermediate Capital Group (ICG).

ICG est un gérant qui investit principalement en dette mezzanine, mais aussi – et parfois concomitamment – en fonds propres, en qualité d'actionnaire minoritaire. Lorsque Barclays PE acquiert Parkeon (leader des systèmes de stationnement et de billetterie) auprès d'Apax Partners en 2007, ICG fournit une mezzanine de 42 millions d'euros, ainsi qu'un petit ticket en capital de 5 millions, selon le rapport financier 2007 du gérant. Une dette senior et second lien de 120 millions est arrangée par BNP Paribas, selon l'hebdomadaire Capital Finance de l'époque ; la société est alors valorisée au total à 260 millions d'euros.

La dette a été renégociée une première fois en 2009, l'éclatement de la bulle financière ayant rendu caduc le plan de développement sur lequel avait été bâtie la structure du LBO. Les créanciers acceptent que l'échéance du prêt bancaire soit allongée de 18 mois, « *dans l'espoir que la crise ne durerait pas*

», rappelle un professionnel impliqué dans la négociation, moyennant un contrat de crédit plus sévère. Selon Capital Finance, ICG accepte alors l'abandon de rémunérations en échange de droits supplémentaires d'accès au capital; enfin, Barclays PE et ICG réinjectent ensemble 10 millions d'euros de fonds propres.

Mais la crise s'installe. Alors que la société est opérationnellement viable, « *un consensus s'était établi sur l'idée que le montant de la dette financière était trop important pour la société*

», explique Stéphane Roques, responsable du marketing et de la communication de Parkeon.

Ce dernier n'a pas souhaité communiquer le détail sur la nouvelle structure financière de Parkeon, qui n'a pas encore été validée par les autorités de la concurrence. Le montant de la dette a été réduit, réparti différemment et rééchelonné. Outre le départ de l'actionnaire principal et son remplacement par ICG, « *les créanciers ont obtenu une clause de retour à meilleure fortune, qui implique des droits sur le capital et la plus-value*

», explique un proche du dossier.

Le cas de Parkeon est emblématique des sociétés acquises au faite de la bulle financière, à des multiples de dette trop élevés.

